Image not found or type unknown

Loi 2014 Stagiaires - droits au comité d'entreprise

Par **ZELD**, le **11/12/2015** à **18:58**

Bonsoir à tous,

La législation relative aux stagiaires a évolué en 2014. Toutefois, une question me taraude. Elle dit que les stagiaires peuvent bénéficier au même titre que les salariés des avantages sociaux et culturels du CE?
Or, les stagiaires ne cotisent pas pour le CE.

Avez vous déjà rencontré ce type de problème ? Comment l'avez vous résolu ?

En vous remerciant,

Par **P.M.**, le **11/12/2015** à **20:03**

Bonjour,
Aucun membre du Personnel ne cotise pour le CE, c'est l'employeur...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés